

*PROJET PEDAGOGIQUE
PERISCOLAIRE « LE PLAN »*

Année 2020 / 2021

SOMMAIRE

I. PRESENTATION

- Le Sivom Val de Banquière
- Situation géographique
- Les objectifs éducatifs du Sivom Val de Banquière

II. LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Le thème de l'année
- Les arbres pédagogiques

III. FONCTIONNEMENT

- Les horaires d'ouverture et de fermeture
- Le centre d'accueil périscolaire
- Déroulement des accueils (matin, midi et soir)

IV. ACCUEIL SPECIFIQUE DES ENFANTS

- PAI et handicap

V. LES DIFFERENTS ROLES

- Rôle du directeur
- Rôle des animateurs

VI. LES MOYENS

- Moyens humains
- Moyens matériels
- Moyens financiers

VII. LA PARENTALITE

VIII. EVALUATION

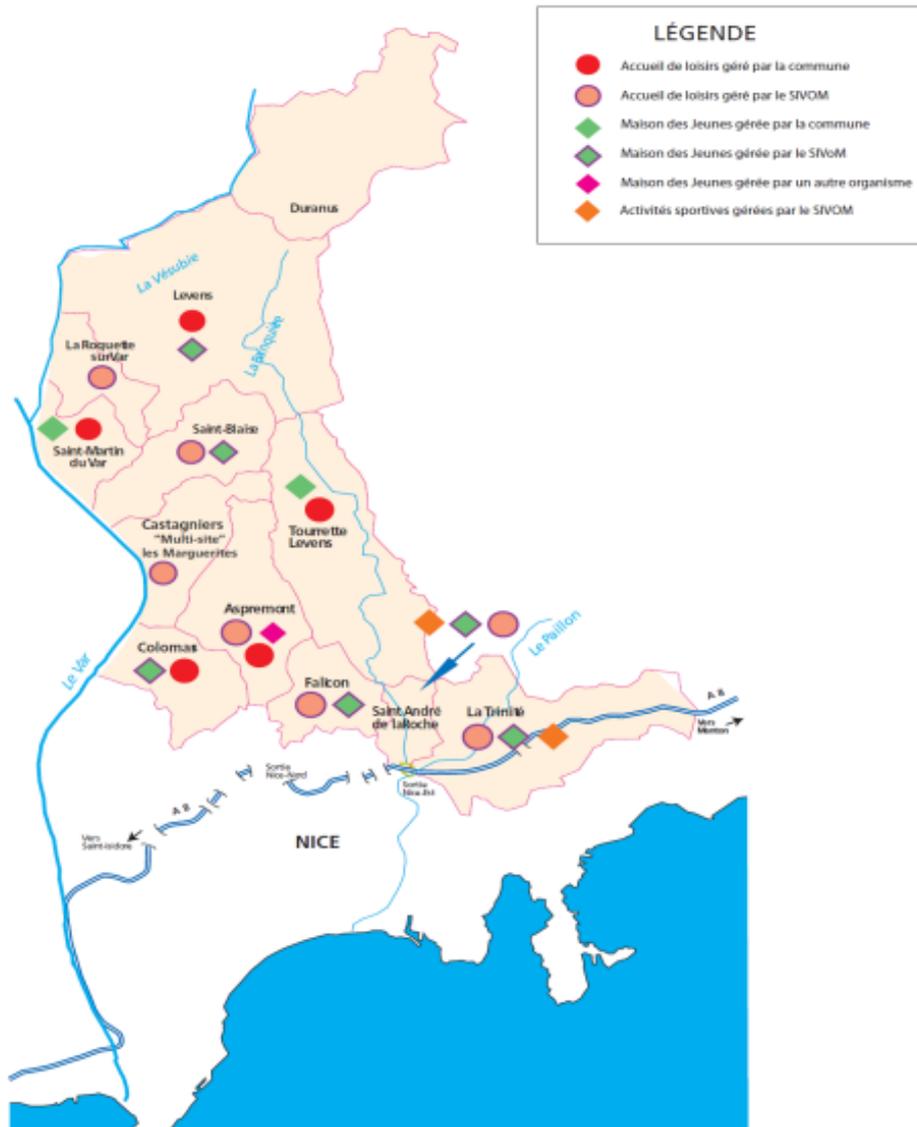
- Evaluation des activités
- Evaluation des animateurs et du directeur

IX. CONCLUSION

I. PRESENTATION

➤ Le Sivom Val de Banquière

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Val de Banquière a été créé en 1994. Son siège se situe à la mairie de Saint-André de la Roche. Aujourd'hui, le SIVOM Val de Banquière regroupe 12 communes : Aspremont, Castagniers, Colomars, Duranus, Falcon, La Roquette-sur-Var, Levens, Saint-André de la Roche, Saint-Blaise, Saint-Martin du Var, Tourette-Levens, La Trinité soit environ 40 000 habitants.



➤ Situation géographique

Situé à l'entrée de la Vallée de la Banquière, Saint-André de la Roche est situé au Nord-est de Nice, entre la colline de Rimiez et celle de l'Abadie.

Saint André de la Roche est un village qui possède un patrimoine architectural et historique riche tels que le Château de Saint-André de la Roche, les Moulins de Saint-André, la Chapelle de la Sainte-Claire à l'Abadie et d'autres lieux historiques plein de valeurs.

L'école maternelle « LE PLAN » se trouve en plein cœur du village. Elle est entourée par de nombreux espaces de loisirs tel que le stade, le microsite, la piscine municipale, la salle des jeunes de la CASA, les jardins publics et dans les hauteurs la petite ferme de l'Abadie.

➤ Les objectifs éducatifs du Sivom Val de Banquière

L'éducation à la citoyenneté :

Contribuer à la mise en place d'une éducation citoyenne au sein des différentes structures d'accueils de loisirs en rendant les enfants, les adolescents et les jeunes adultes autonomes, responsables et acteurs de préventions. Cet objectif permettra d'engager la réflexion de tous autour de la laïcité, du sens civique et civisme.

L'éducation à la santé : la lutte contre les conduites à risques est un objectif prioritaire. Des actions de prévention des conduites addictives, des risques liés à la sexualité, au mal être de l'adolescent et à la nutrition doivent faire partie de nos projets.

L'éducation à la sécurité : engager auprès des différents publics des actions permettant à chacun de prendre en charge sa propre sécurité et celle des autres (sécurité routière, domestique, alimentaire...)

Développer, maintenir l'autonomie et être acteur de sa vie :

Aider, guider et accompagner les enfants et les adolescents dans la gestion et l'organisation de leur temps libre. La participation des différents acteurs à la vie des structures, de leur commune est vivement encouragée afin d'encourager la prise de responsabilité et l'engagement.

Permettre et mettre à disposition des publics et des familles l'information concernant tous les aspects de la vie (temps libre, santé, orientation, famille...)

Favoriser le développement des liens sociaux et lutter contre les exclusions et les discriminations :

Promouvoir la vie en société et la socialisation au sein des structures de loisirs, ainsi que la libre expression. Favoriser le lien social et les échanges ainsi que privilégier les rencontres durant les temps d'animation ainsi que durant tous les temps informels. Favoriser les échanges et rencontres intercommunales à l'échelle du territoire. Apprendre à écouter les autres et à accepter les différences.

Développer des actions de développement des compétences psychosociales :

Promouvoir la santé et le bien-être par des actions éducatives de loisirs. Orienter et accompagner les enfants en vue de l'insertion des enfants et des jeunes en difficultés. Permettre le développement ou la revalorisation de l'estime de soi et de

l'autonomie visant l'acquisition de compétences psychosociales nécessaires pour être auteur de son « devenir ».

Renforcer les connaissances et les compétences psychosociales des professionnels pour ainsi faire évoluer nos actions auprès des différents publics.

Soutenir la fonction parentale :

Mettre en œuvre des actions s'adressant aux familles afin de mieux satisfaire aux intérêts de l'enfant en intervenant auprès des parents dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives.

II. LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Nos objectifs pédagogiques sont rédigés par l'ensemble des directeurs du service Animation enfance *en corrélation avec le PEDT afin de répondre aux besoins de l'enfant : physiologiques, reconnaissance, appartenance à un groupe, autonomie et sécurité.*

- Cette année l'équipe d'animation accompagnera les enfants vers
« Un voyage écologique et culturel, à travers le monde »

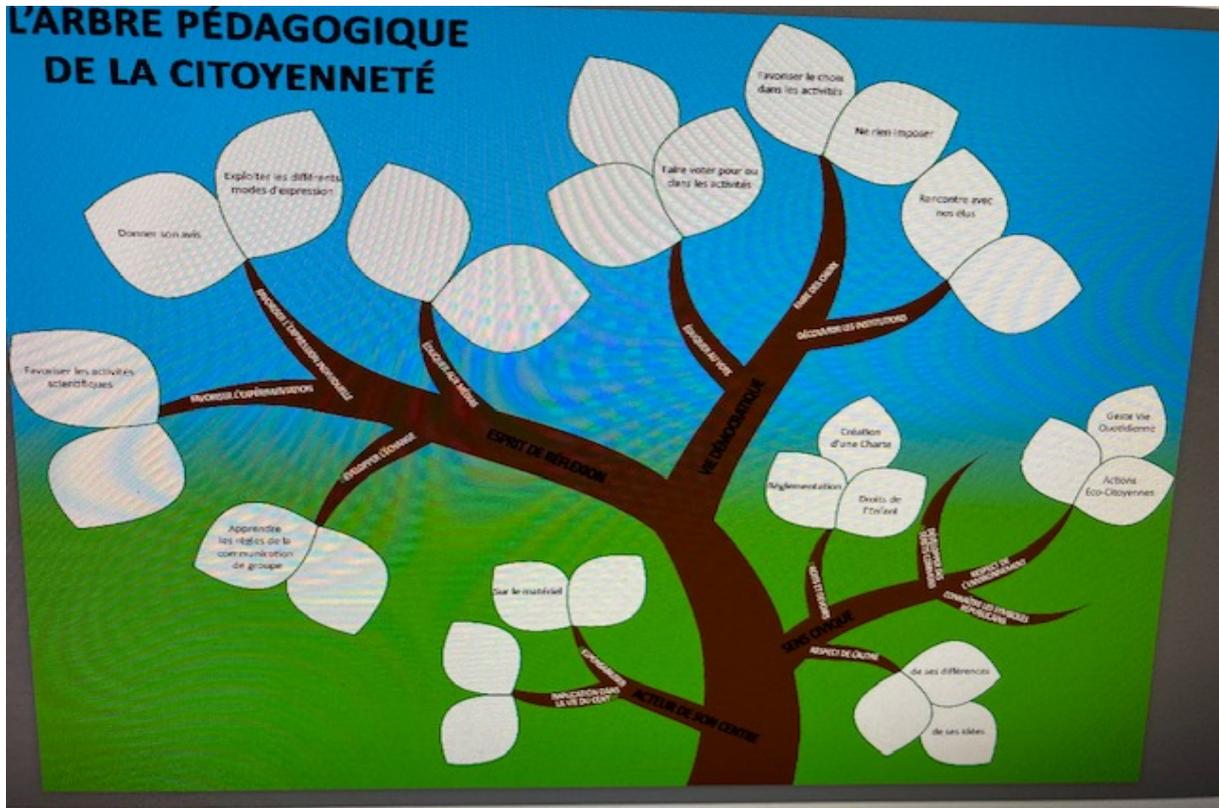
Ce voyage, tout au long de l'année, permettra d'aborder les quatre grands axes pédagogiques :

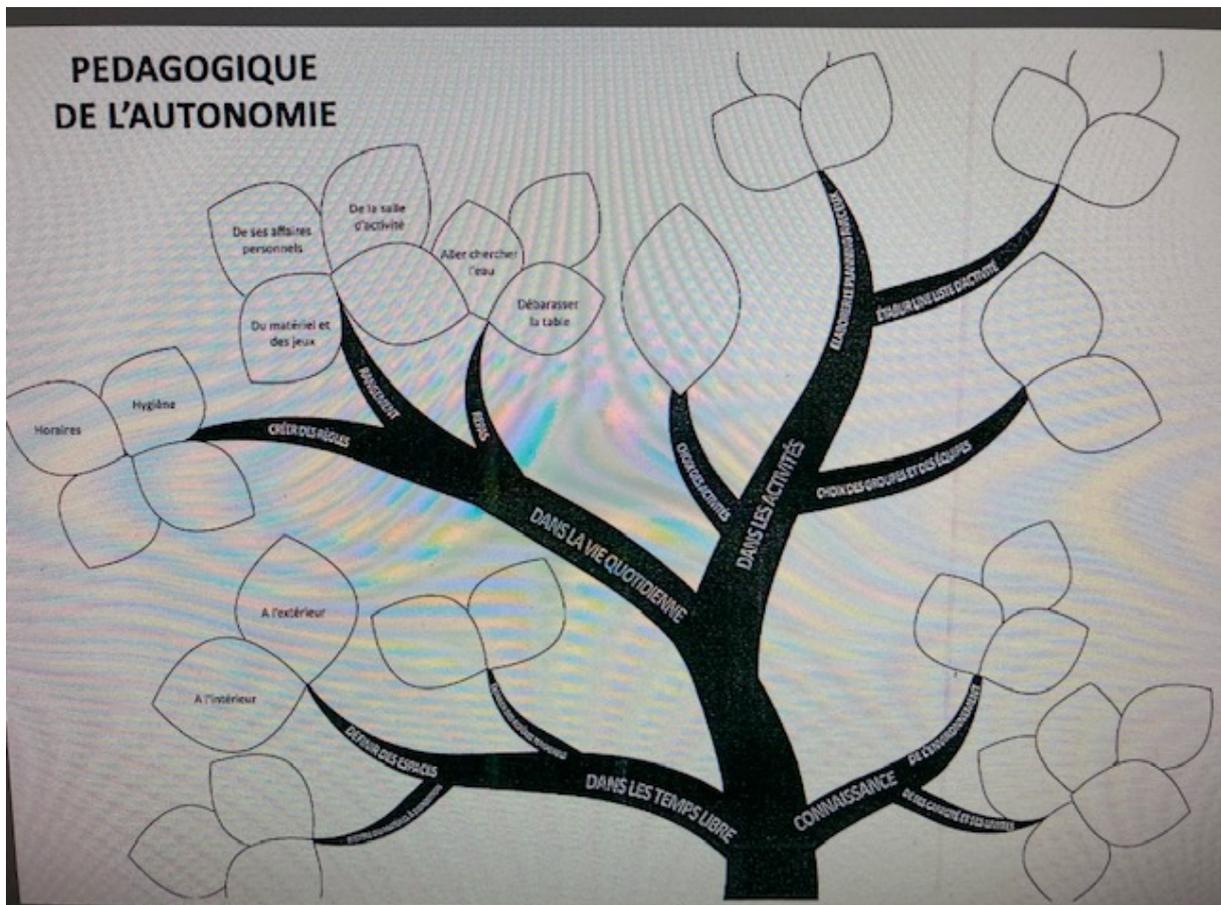
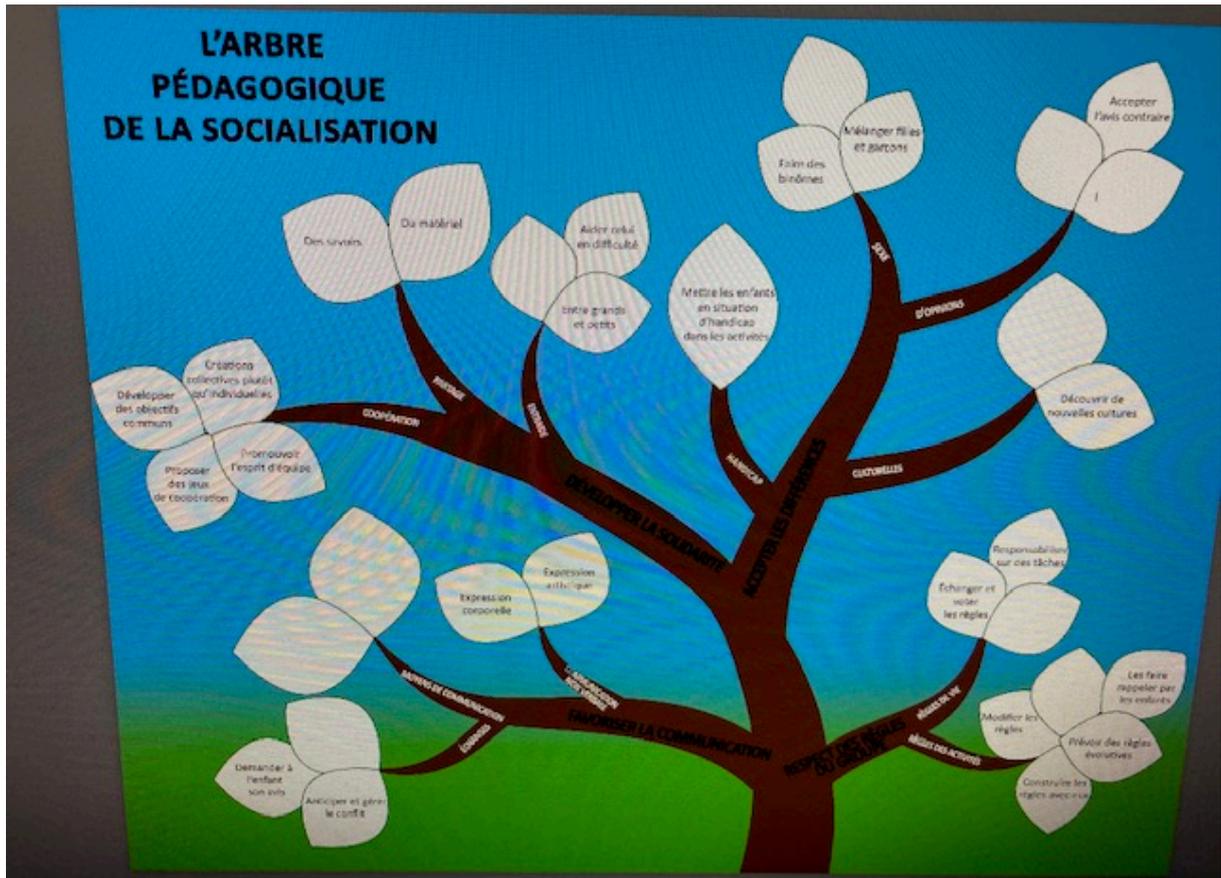
- Citoyenneté : sensibiliser au sens civique en participant à des actions écocitoyennes et en développant l'esprit critique
- Socialisation : développer la socialisation par le respect des règles de vie en collectivité et par la participation à des jeux de coopération
- Autonomie : favoriser l'autonomie dans la vie quotidienne en créant des repères spatio-temporels.
- Créativité : développer la créativité à travers l'imaginaire et par la confection de décors à base de récupération.

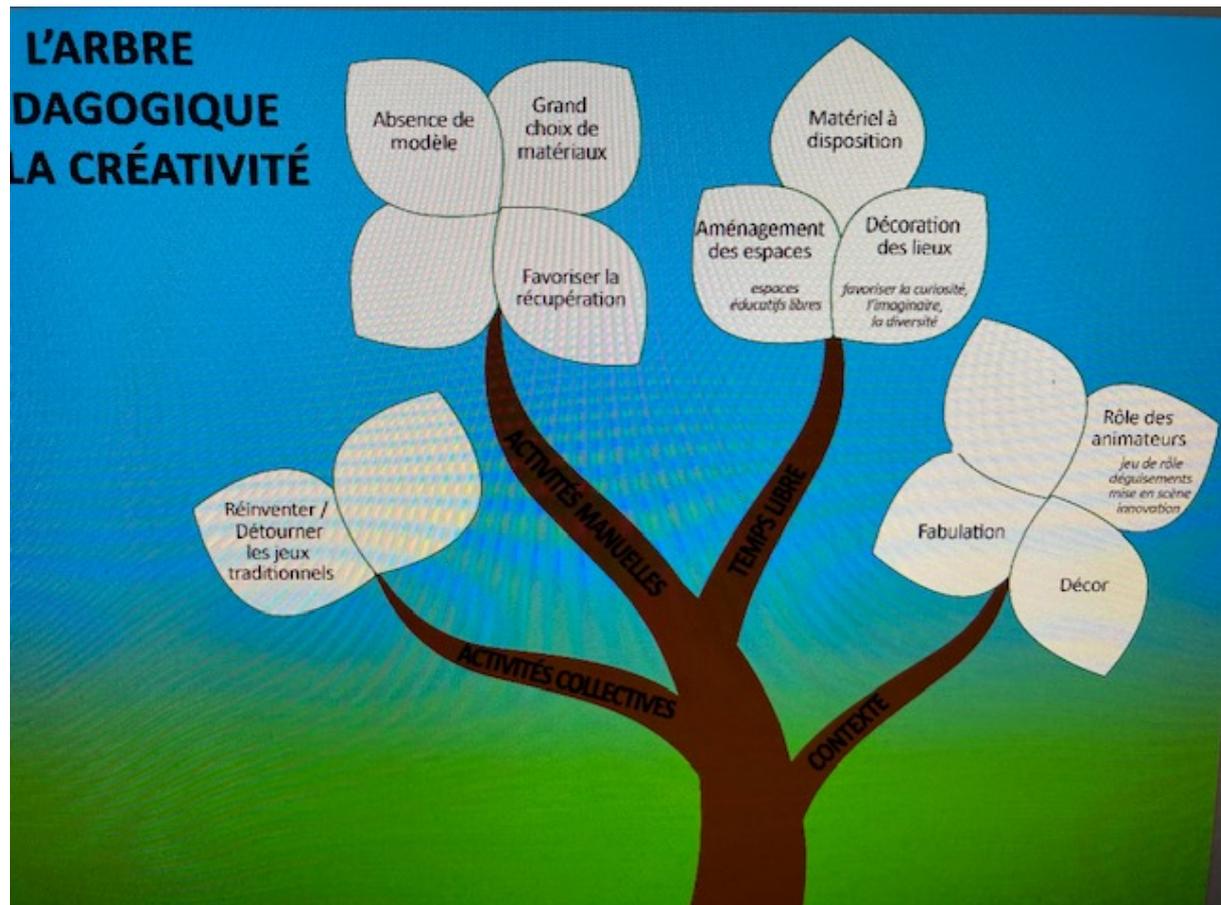
Tout au long de cette année, nous mettrons en place des projets tels que :

- *Un projet d'animation sur la culture musicale dans les continents que l'on visitera (virtuellement)*
- *Un projet sur le recyclage et le respect de l'environnement en commun avec l'école*
- *Des projets spécifiques dans le calendrier animation*
- *Un projet d'animation sur le handicap avec les chansons traditionnelles en langues des signes*
- *Et nous convieront les parents à des petits déjeuner et goûter à thème (en fin de période de vacances de Noël) ainsi qu'un spectacle de fin d'année (fin juin 2021) avec la visite de notre potager (si la crise sanitaire nous le permet)*

- Les arbres pédagogiques avec les objectifs que nous travaillerons avec les enfants tout au long de cette année







III. FONCTIONNEMENT

➤ Les horaires d'ouverture et de fermeture de l'accueil périscolaire

Pour l'accueil du matin : de 7h15 à 8h30.

Pour l'accueil du midi : de 11h30 à 13h30.

Pour l'accueil du soir : de 16h15 à 18h30.

Ces différents accueils périscolaires fonctionnent en période scolaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Ils se déroulent dans les locaux du centre de loisir « le Babi-club » et l'école maternelle « le Plan ».

➤ Le centre d'accueil périscolaire

L'école maternelle « le Plan » dispose de 6 classes avec 6 institutrices, 6 ATSEM et 1 AVS.

1 classe de petite section (jaune)

2 classes de petites et moyennes sections (jaunes et roses)

1 classe de moyenne et grande section (rose et bleu)

2 classes de grandes sections (bleu)

Effectifs périscolaires du matin : 47 enfants inscrits.

Effectifs périscolaires du midi : 133 enfants inscrits.

Effectifs périscolaires du soir : 60 enfants inscrits.

➤ Déroulement de l'accueil du matin 7h15 à 8h30

L'accueil du matin a lieu à l'école « le PLAN » de 7h15 à 8h30.

Les enfants sont accueillis par trois animatrices le matin (en fonction du nombre d'enfants inscrits). L'accueil se fait de façon échelonnée, les parents accompagnent leur enfant à l'école du PLAN en suivant le marquage au sol, ils doivent porter obligatoirement un masque pour déposer. Dès leur arrivée, Les enfants passent aux sanitaires pour un lavage de main. Durant cet accueil, les enfants s'installent à leur rythme, retrouvent leurs copains ainsi que les animatrices. Des coins sont mis en place afin de chacun puisse jouer, dessiner, discuter ou ne rien faire.

Un petit déjeuner équilibré est aussi proposé pour les enfants qui le souhaitent. L'animateur qui s'occupe du petit déjeuner, veille à mettre en place une distanciation de 1mètre entre chaque enfant s'ils ne font pas partie du même binôme de classe. L'animatrice nettoie/désinfecte la table de l'enfant afin de pouvoir en accueillir un autre.

➤ Déroulement du temps méridien 11h30 à 13h30

Le temps méridien se déroule de 11h30 à 13h30. Il comprend le temps du repas et les temps d'activités (manuelles, sportives, culturelles, ou ne rien faire). En cas de pluie, les activités intérieures sont privilégiées. Suite à la crise sanitaire COVID, les classes ne peuvent se rencontrer et jouer ensemble que par binômes déjà définie depuis la rentrée.

Chaque animatrice prend en charge les enfants dans les classes entre 11h30 et 11h40.

- ✓ Récupération des enfants dans les classes.
- ✓ Passage aux sanitaires par petit groupe dans leur classe.
- ✓ L'entrée du réfectoire pour se rendre à la salle de restauration n°1 se fait par la porte gauche de la terrasse du babi-club. Les enfants s'y rendent par classe.
- ✓ L'entrée du réfectoire pour se rendre à la salle de restauration n°2 se fait par la porte du milieu de la terrasse du babi-club.
- ✓ Les enfants sont installés par 6 sur les tables rondes et rectangulaires en respectant la distance d'un mètre entre chaque enfant, ainsi que le nombre de personne dans chaque réfectoire.

- ✓ La classe située dans la salle 1 ne doit pas avoir de contact avec les classes situées dans la salle 2.
- ✓ A la fin du repas, les enfants sortent du réfectoire par classe et vont aux sanitaires par petit groupe.
- ✓ Les enfants peuvent jouer dans la cour attribuée aux binômes de classes.
- ✓ L'équipe enseignante récupère les enfants dans la cour à 13h30

Nous voulons faire du repas un moment convivial, de calme et de détente. Nous souhaitons que le repas soit aussi un moment d'éducation à la santé (soin et hygiène, prise de conscience de l'intérêt de manger équilibré...).

Les animatrices sont là pour inviter les enfants goûter, le temps de repas doit être un moment privilégié pour les enfants afin de les aider à être autonome, à vivre avec les autres et à choisir leur place à table.

L'équipe veillera également aux bonnes conditions de repas pour les enfants disposant d'un **PAI**.

➤ Déroulement de l'accueil du soir de 16h30 à 18h30

L'équipe d'animation prend en charge les enfants à partir de 16h30. Les enfants posent leurs affaires dans la salle de motricité et dans les zones attribuées aux binômes de classes comme pour l'accueil du matin. Chaque agent prend en charge un binôme de classe.

Le goûter est préparé par la directrice ou la directrice adjointe (sur une table désinfectée) qui fait également l'ouverture de la porte. Le goûter est préparé sur une table désinfectée et distribué par les agents qui se sont lavés les mains au préalable dans la salle polyvalente ou dans la cour si le temps nous le permet. Après un passage aux sanitaires par groupes, les enfants peuvent jouer à des jeux proposés par les animateurs.

L'équipe veillera également aux bonnes conditions du goûter pour les enfants disposant d'un **PAI**.

IV. ACCUEIL DES ENFANTS AYANT DES PROBLEMES MEDICAUX OU EN SITUATION SPECIFIQUE

➤ Les PAI

Un PAI est un projet d'accueil individualisé. Il concerne les enfants atteints de troubles de la santé tels que :

- Pathologie chronique (asthme...)
- Allergie alimentaire
- Intolérance alimentaire

Le PAI est un document officiel écrit qui permet de préciser les adaptations à apporter à la vie de l'enfant. Il est élaboré à partir de ses besoins thérapeutiques, selon le cas, par le médecin scolaire. Ces besoins sont précisés dans l'ordonnance signée par le médecin qui suit l'enfant dans le cadre de sa pathologie. Dans ce cas, un protocole est mis en place : chaque enfant possède sa propre trousse dans laquelle se trouve ses médicaments ainsi que la marche à suivre en cas de symptômes ou de crises. Chaque trousse se trouve dans l'infirmierie du Babi-club ainsi que dans l'armoire du toilette adulte de l'école du PLAN.

PS : tous les animateurs doivent être au courant des PAI sur les accueils périscolaires et connaître le protocole.

➤ L'accueil des enfants spécifiques

Depuis 2015, le SIVOM Val de Banquière accueille et accompagne les enfants aux besoins spécifiques dans les accueils collectifs de mineur. Pour cela, des projets de sensibilisation sont proposés à l'ensemble du public et certains enfants disposent d'un référent exclusif. Cette spécificité est un atout : inclusion sociale pour les enfants à besoin spécifique, vivre ensemble, solidarité et acceptation de l'autre pour tous les enfants et pédagogie différenciés pour les animateurs.

Sur le périscolaire, nous avons un animateur référent qui communique, des informations, des outils, des solutions à l'ensemble de l'équipe d'animation pour leurs permettre d'accueillir et d'intégrer les enfants aux besoins spécifiques au sein du groupe.



Accueil et accompagnement des enfants et adolescents en situation de handicap dans les structures de loisirs du SIVOM Val de Banquière

1. Constat avant l'appel à projet CAF:

Le SIVOM VDB accueillait des enfants en situation de handicap, cependant cette volonté était confrontée :

- aux possibilités des structures et des équipes
- au budget
- aux questionnements et aux appréhensions des équipes d'animation

Aussi, les accueils restaient épisodiques...



2. Le Pole Animation du territoire souhaite:

- *Maintenir, développer et améliorer l'accueil et l'accompagnement des enfants et adolescents en situation de handicap.*
- *Répondre aux besoins des familles et instaurer un climat de confiance.*
- *Améliorer les conditions d'accueil et développer des actions en faisant appel à différents partenaires (CAF).*
- *Sensibiliser tous les enfants au handicap.*
- *Développer la participation des enfants et des jeunes en situation de handicap aux activités et favoriser ainsi leur inclusion sociale.*

Objectif général :

Renforcer et développer l'accueil et l'accompagnement des enfants et adolescents en situation de handicap dans les structures de loisirs

Ce projet permet donc:

Pour les enfants et adolescents en situation de handicap de:

- *Accéder à un accompagnement adapté pour mieux communiquer avec les autres, s'exprimer, s'amuser et s'éveiller.*
- *Accéder aux activités de loisirs proposées au sein des différentes structures de loisirs du SIVOM Val de Banquière*

Pour les autres enfants ou adolescents de:

- *Découvrir, comprendre et accepter les différences*
- *Développer les liens sociaux, l'entraide et la solidarité*

Pour les parents :

- *Accéder à un mode de garde*
- *Permettre la reprise d'une activité professionnelle*

Pour le SIVOM Val de Banquière :

- *Permettre à tous les enfants d'accéder aux loisirs*
- *Répondre aux finalités et objectifs du projet éducatif*
- *Répondre aux besoins des familles*



Pour les animateurs et les professionnels du service :

- Remettre en question ses pratiques professionnelles
- Acquérir de nouvelles compétences



3. Les publics visés :

Ce projet s'adresse aux enfants et jeunes ayant:

- un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé)
- des troubles du comportement
- un handicap ponctuel (fracture, maladie...)
- un handicap reconnu par la MDPH (Maison Départementale de la Personne Handicapé) :
- moteur
- physique ou sensoriel
- mental ou psychique
- troubles autistiques

4. Depuis juillet 2015 (signature de la convention avec la CAF), mise en place du projet:

Les accueils ont beaucoup évolué:

- développement du nombre d'accueil sur les temps péri et extra scolaires/besoin des familles : **en 2017, 41 enfants et adolescents (reconnus en situation de handicap) sur les temps péri et extra scolaire (y compris les séjours) et 84 enfants bénéficiaires d'un PAI .**
- amélioration de la qualité d'accueil tant pour les enfants, les adolescents que pour les familles/accueil bienveillant pour tous
- une reconnaissance professionnelle et une légitimité (sur le territoire) dans l'accompagnement du handicap par les acteurs spécialisés / de soins et les familles

Aujourd'hui, l'accueil est structuré, notamment par:

- un poste de coordination de l'action : **Isabelle Milczarek (imilczarek@sadlr.fr, Tel: 06 29 65 01 81)**
- la création d'outils (espaces ressources, une procédure d'accueil, un groupe de réflexion, l'élaboration d'un protocole d'accueil individualisé, des fiches de suivi de chaque enfant...)
- la constitution d'un groupe d'animateurs référents "public différent" (avec fiche de poste définie, accès à des formations en interne et échanges sur les pratiques professionnelles...): **20 animateurs qui accompagnent les enfants au quotidien, qui sensibilisent les équipes et les publics**
- la mise en place (sur chaque structure) de projets de sensibilisation au handicap et à la différence pour tous les enfants accueillis : **TORBALL, spectacle pour le téléthon, affiches, ateliers de mises en situation, jeu de société...**
- une sensibilisation de toutes les équipes d'animation
- le développement d'un partenariat avec les structures spécialisées locales, DDCS 06, la CAF, le Conseil Départemental des Alpes Maritimes

Témoignage d'Eugénie, maman du petit Alexandre:

" Nous avons voulu frapper à la porte du Centre de Loisirs géré par le SIVoM Val de Banquière, pour demander un accueil durant les vacances scolaires, de notre petit garçon qui est un enfant "différent", avec l'espoir que notre fils puisse se socialiser, s'entourer des petits de son âge et participer dans un groupe avec des enfants "normaux". La porte du Centre de Loisirs, s'est bien ouverte et nous avons trouvé une équipe professionnelle, compétente, humaine, à l'écoute des parents et surtout à l'écoute des besoins d'Alexandre. Notre fils s'est très bien intégré et il s'est senti en confiance avec son animatrice référente. Nous avons pu constater que pendant son accueil, il a continué à apprendre et à s'épanouir. L'aptitude constructive du Centre de Loisirs lui a permis de progresser et pour nous parents de surmonter des moments difficiles et des doutes. Merci de l'avoir accepté et de croire en lui."

V. LES DIFFERENTS ROLES

➤ Rôle du directeur

- Dynamiser l'équipe autour d'un projet fédérateur
- Assurer la gestion financière, matérielle et administrative
- Travailler en relation avec les différents partenaires (l'équipe enseignante, les familles, les associations, les parents d'élèves...)
- Assurer la formation des animateurs, le suivi et la validation des animateurs stagiaires
- Veiller à la sécurité physique, morale et affective des enfants, des animateurs et des ATSEM
- Veiller à la mise en œuvre du Projet Pédagogique

➤ Rôle des animateurs

- Organiser l'animation des différents temps de la journée
- Avoir une présence totale auprès des enfants
- Elaborer des activités, leur mise en place, le rangement
- Veiller à la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant
- Veiller au respect des lieux et du matériel, ainsi que de l'application des règles de vie
- Assurer la mise en œuvre du Projet Pédagogique et les projets d'activités définies en équipe
- Participer aux réunions de préparation, d'évaluation et de bilan.

VI. LES MOYENS

➤ Les moyens humains

L'équipe d'animation : elle est composée d'un directeur et des animateurs qualifiés. (CAP petite enfance, BAFA, BAFD, BPJEPS).

L'équipe d'animation s'engage à mettre en place le projet pédagogique et a un rôle d'accompagnement auprès des enfants pendant tous ces temps d'accueils.

Chaque agent doit toujours avoir à l'esprit le rôle formateur de chacun. Des temps d'échanges et de préparations auront lieu.

Par son organisation, son travail et sa préparation, l'équipe d'animation s'engage à :

- Avoir un langage et une attitude correcte avec les enfants.
- Vérifier que les enfants mangent suffisamment et proprement.
- Aider les plus jeunes à couper la viande si besoin, tout en initiant l'enfant à se servir correctement de ses couverts.
- Veiller à ce que les enfants goûtent de tout, sans les forcer.

- Développer le lien avec les familles.
- Veiller au bien-être des enfants, à leur sécurité physique, morale et affective.
- Respecter le choix des enfants et être à leur écoute.
- Avoir connaissance des fiches sanitaires des enfants.
- Aménager et ranger régulièrement les locaux (meubles de rangement, affichage, décoration et papiers divers).

Le personnel de restauration : 4 agents de la commune assurent la mise en place de la salle de restauration, ainsi que la préparation des repas pour les enfants. Ces personnes s'occupent également du nettoyage de la salle de restauration pour le bien-être de tous. 1 agent d'entretien est présent tout le long de la journée pour le nettoyage continu des salles du Babi-club et de l'école le soir.

➤ Les moyens matériels

Equipements au sein de l'école

- Une salle d'évolution
- Deux cours avec une aire de jeux
- Trois dortoirs

Equipements au sein de Babi-Club

- Une salle d'activité
- Deux salles de restauration
- Une salle de motricité
- Une pièce dédiée à l'infirmerie
- Un bureau
- Un hall
- Deux terrasses

Le matériel pédagogique, commun à l'accueil périscolaire, est à disposition de l'équipe d'animation (ils veillent à un emploi correct et adapté à l'activité et vérifient les quantités après chaque utilisation).

La mise en place de la salle, et du matériel, est telle que l'enfant puisse être un maximum autonome dans ses actions.

➤ Les moyens financiers

Un partenariat a été conclu entre la CAF (Caisse des Allocations Familiales) des Alpes-Maritimes et le SIVoM Val de Banquière : le contrat Enfance – Jeunesse (CEJ) afin de faciliter diverses demandes de subventions (formation des animateurs, budgets périscolaires...).

VII. LA PARENTALITE

L'équipe d'animation est en contact permanent avec les parents, à l'accueil du matin et du soir. Ils sont informés régulièrement sur les temps d'animations de leurs enfants.

Depuis la mise en place du plan Vigipirate, les parents n'ont plus la possibilité de rentrer dans l'enceinte de l'école. Il est donc nécessaire, aux animateurs, de veiller encore plus à instaurer un dialogue auprès de familles et de pouvoir, aussi, travailler en partenariat.

De plus, un site Internet est mis en place par le SIVoM de manière à ce que les parents soient tenus informés des différentes activités et manifestations mises en place sur la commune, pour leurs enfants.

Nous sollicitons également leur aide lors des différents temps (préparation de spectacle et autres manifestations...), et ce afin de les impliquer un maximum dans les différents projets mis en place pour leurs enfants.

Enfin, le planning d'activité, élaboré par les animateurs, est affiché à l'école du Plan ainsi qu'au Babi-club.

VIII. EVALUATION

➤ Evaluation des activités

Les bilans d'activités permettent d'évaluer la participation des enfants, de vérifier si les objectifs fixés sont atteints et ainsi de juger la pertinence du choix des activités par rapport aux objectifs.

A la fin de chaque activité, les animateurs font un point avec les enfants afin de recueillir leur ressenti.

Ils peuvent ensuite faire vivre le projet pédagogique en complétant les branches des arbres fabriqués par les animateurs et en évaluant ainsi les objectifs travaillés.

➤ Evaluation des animateurs et directeurs

Tous les ans, chaque animateur passe un entretien individuel au cours duquel le directeur évalue le savoir-faire et le savoir-être auprès des enfants.

Il est ainsi fait un bilan sur ses points forts et ses points à améliorer, ses perspectives d'évolution, ses besoins et ses désirs de formations.

Le directeur est évalué de la même manière par sa hiérarchie. Ces évaluations sont basées sur le dialogue. Ceci permet d'avoir un regard extérieur et d'appréhender, avec du recul, les actions menées auprès des enfants et des animateurs.

IX. CONCLUSION

Le rôle et l'investissement de chacun est indispensable dans la réussite et la concrétisation des objectifs de ce projet pédagogique. Ce dernier est le document sur lequel il faut s'appuyer. Il est l'outil nécessaire au bon fonctionnement des accueils périscolaires.

Conduite à tenir devant un cas suspect de COVID 19

En centre d'hébergement pour mineurs

Nom du responsable COVID de la structure : LOUNNAS Farida

Téléphone : 06.12.94.11.43

➤ **Isoler l'enfant dans un lieu adapté.**

Lieu identifié : Infirmerie situé au baby-club pour les enfants ayant de la fièvre ou des symptômes dans les réfectoires et salle de motricité de l'école du plan près du placard, à côté du bureau de la directrice PPMS pour les enfants étant dans la cour (il y a deux lieux pour éviter à l'enfant symptomatique de traverser les locaux pour atteindre le lieu de « quarantaine »).

Les symptômes le plus courant du Covid-19 sont la toux, une gêne respiratoire et de la fièvre. De multiples autres signes sont possibles, dans le doute prendre conseil auprès de l'IDE ou du médecin référent

Prendre la température ;

Porter un masque en présence de l'enfant

➤ **Prévenir les parents**

Si les parents peuvent récupérer l'enfant : il est pris en charge par son médecin traitant

On demande aux parents ou au médecin traitant de communiquer au plus vite les résultats du test au responsable Covid de la structure pour décider avec les autorités de santé de la suite de la prise en charge

Si les parents ne peuvent pas récupérer l'enfant : le médecin rattaché à la structure doit pouvoir prescrire un test diagnostique par RT-PCR et obtenir le résultat dans les plus brefs délais.

➤ **Le référent covid doit établir la liste des personnes en contact étroit avec l'enfant (dans les 48h précédentes) cf Définition de contact à risque :**

- a. Enfant du groupe
 - b. Encadrants du groupe
 - c. Autres personnes en contact sans port de masque
- **Si le cas est confirmé, signalement à l'ARS et remise de la liste, pour une prise en charge (quatorzaine, dépistage selon les recommandations pour les contacts à risque, information des parents) La situation sera analysée selon la structure et les possibilités en lien avec les autorités de santé.**

Définition d'un contact :

En l'absence de mesures de protection efficaces pendant toute la durée du contact : hygiaphone ou autre séparation physique (vitre) ; masque chirurgical ou FFP2 porté par le cas où le contact ; masque grand public fabriqué selon la norme AFNOR ou équivalent porté par le cas et le contact,

Contact à risque : toute personne

- Ayant partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable ;
- Ayant eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins d'1 mètre, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas, flirt, accolades, embrassades). En revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace ne sont pas considérées comme des personnes-contacts à risque ;
- Ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins ;
- Ayant partagé un espace confiné (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel ...) pendant au moins 15 minutes avec un cas ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement ;
- Etant élève ou enseignant de la même classe scolaire (maternelle, primaire, secondaire, groupe de travaux dirigés à l'université).

Contact à risque négligeable :

- Toutes les autres situations de contact ;
- Cas de COVID-19 déjà identifié, confirmé par RT-PCR ou sérologie dans le cadre d'un diagnostic de rattrapage, guéri ou encore malade, en tenant compte des instructions s'appliquant aux cas confirmés si le patient est toujours malade.

Numéros utiles COVID :

Numéro vert régional pour toute information non médicale 0800 730 087.

Plateforme régionale de signalement 04 13 55 80 00 mail : ars13-alerte@ars.sante.fr

